



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 octobre 2024

DELIBERATIONS

I) DELIBERATIONS

- N° 2024-03 - 01 : Constitution d'une provision pour charges
- N° 2024-03 - 02 : Décision modificative n°1 - 2024
- N° 2024-03 - 03 : Primes et indemnités exceptionnelles JOP
- N° 2024-03 - 04 : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du SDIS87 auprès de l'UDSP 87

II) ANNEXE

- Décision modificative n°1 - 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le jeudi 3 octobre 2024 à 16H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 5 septembre 2024

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents : Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Chérifa TLEMSANI, M. Jean-Louis NOUHAUD, Yves RAYMONDAUD, Cécile BOURDEAU, Isabelle DEBOURG, Bernadette TROUBAT, Pascal CLUZEAU, Sébastien LARCHER, Sonia POSTIC, Agnès VARACHAUD, Xavier GUIBERT.

Délibération N° DEL2024-3-01 Constitution d'une provision pour charges

Ont pris part au vote :

Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Chérifa TLEMSANI, M. Jean-Louis NOUHAUD, Yves RAYMONDAUD, Cécile BOURDEAU, Isabelle DEBOURG, Bernadette TROUBAT, Pascal CLUZEAU, Sébastien LARCHER, Sonia POSTIC, Agnès VARACHAUD, Xavier GUIBERT.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 13
- Contre : 0

Dans le cadre du sinistre ayant eu lieu au bar tabac de M. [REDACTED] et au regard des préjudices causés tant pour le SDIS 87 que pour le sapeur-pompier intervenant sur les lieux, la commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) a alloué à la victime des indemnités provisionnelles d'un montant total de 70 500,00€, le 5 juillet 2021.

Le Fond de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) ayant réglé cette somme au profit de la victime, il se retrouve subrogé dans les droits de cette dernière en vertu du premier alinéa de l'article 706-11 du Code de procédure pénale et doit donc s'assurer du remboursement de l'indemnité ou de la provision versée en premier lieu aux victimes.

En l'espèce, le sapeur-pompier blessé a été victime d'une infraction dans l'exercice de ses fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L. 134-5 du Code général de la fonction publique, le SDIS est tenu de réparer le préjudice résultant d'une infraction dont son agent a été victime lors d'une mission.

De même, l'article L. 113-1 du Code de la sécurité intérieure, reprenant cet article confirme que «la protection dont bénéficient les (...) sapeurs-pompiers professionnels (...) couvre les préjudices qu'ils subissent à l'occasion ou du fait de leurs fonctions».

Enfin, l'article 20 de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, reprenant aussi l'article précité du Code général de la fonction publique rappelle que « La collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée ».

Sur la base de ces éléments, le SDIS va être contraint réglementairement de rembourser la CIVI des différentes sommes avancées à son sapeur-pompier en exercice au moment des faits.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, le Code de procédure pénale de l'article 706-11 alinéa 1,

Vu, le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 134-5,

Vu, le Code de la sécurité intérieure l'article L. 113-1,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

DECIDE

De constituer une provision pour charges afin de garantir que l'appel de fonds futur puisse être assuré.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
087-288708506-20241003-DEL2024-3-01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/10/2024



Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 09/10/2024,
par Pierre Allard, Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le jeudi 3 octobre 2024 à 16H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 5 septembre 2024

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents : Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Chérifa TLEMSANI, M. Jean-Louis NOUHAUD, Yves RAYMONDAUD, Cécile BOURDEAU, Isabelle DEBOURG, Bernadette TROUBAT, Pascal CLUZEAU, Sébastien LARCHER, Sonia POSTIC, Agnès VARACHAUD, Xavier GUIBERT.

Délibération N° DEL2024-3-02 DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2024

Ont pris part au vote :

Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Chérifa TLEMSANI, M. Jean-Louis NOUHAUD, Yves RAYMONDAUD, Cécile BOURDEAU, Isabelle DEBOURG, Bernadette TROUBAT, Pascal CLUZEAU, Sébastien LARCHER, Sonia POSTIC, Agnès VARACHAUD, Xavier GUIBERT.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 13
- Contre : 0

Cette Décision Modificative 2024 n°1 permet des ajustements à l'intérieur de chacune des sections, fonctionnement et investissement, mais ne modifie pas les équilibres prévisionnels du budget primitif. Pour mémoire, le budget primitif 2024 autorisait une ouverture budgétaire cumulée de 42 398 287,35 €. La reprise anticipée du résultat de fonctionnement à hauteur de 1 131 792,14 € a été confirmée par le vote du Compte administratif 2023 lors de la réunion du Conseil d'administration du 24 juin dernier. La pression budgétaire sur nos lignes comptables déjà constatée sur l'exercice 2023 perdure sur le BP 2024 du fait :

- d'une part de l'inflation toujours présente malgré un fléchissement annoncé en cette fin d'exercice
- et d'autre part des mesures salariales prises par l'Etat dans le cadre de la revalorisation du pouvoir d'achat des agents publics.

L'équilibre de l'exercice 2024 reste fragile.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

TABLEAU SYNTHETIQUE DE PRESENTATION
DM 1 - Evolutions sur la section de fonctionnement

Fonctionnement					
Chapitre	Reportis	BP	Virement	DM	Total budgété N
Total dépenses de fonctionnement	0,00	29 049 768,80	0,00	97 700,00	29 147 468,80
Chapitre	Reportis	BP	Virement	DM	Total budgété N
Total recettes de fonctionnement	0,00	29 049 768,80	0,00	97 700,00	29 147 468,80
Evolution de la section	0,34%				

- Sur les dépenses de fonctionnement

Les opérations proposées entraînent une évolution globale des dépenses de fonctionnement de + 97 700€ soit 0.34% par rapport au Budget primitif ce qui porte l'autorisation globale à 29 147 468.80€.

Le chapitre 011 (charges générales) évolue de + 9 900€. Une compensation partielle entre les nouveaux besoins sur les postes prestations de travaux, produits pharmaceutiques ou bien encore reversement de frais à des tiers et les réévaluations à la baisse de certains postes (par exemple électricité et charges locatives) explique cette évolution.

Le chapitre 12 enregistre une hausse de 41 900€. Celle-ci est majoritairement expliquée par un renforcement du poste « titres restaurant » pour 23 500€. Des modifications sont aussi réalisées à la marge sur les dépenses de formations et celles liées au versement de certaines allocations.

Le reste des postes de masse salariale (rémunérations et vacations) sont ajustés avec pour la plupart des compensations équilibrées au sein du chapitre.

Cette DM affiche aussi une réduction des frais d'emprunt de 30 000€ sur l'exercice 2024. Compte tenu de la tendance des taux d'emprunt à la baisse, le choix a été réalisé de ne pas mobiliser l'emprunt prévu en BP sur ce début d'année. Ce dernier restera nécessaire sur ce dernier trimestre aussi bien pour l'équilibre que pour soutenir la trésorerie.

Enfin, une provision pour charges de 70 500€ est inscrite dans cette DM au regard des engagements et obligations du SDIS et conformément aux possibilités qu'offrent l'instruction comptable M57.

- Sur les recettes de fonctionnement

Cette DM permet de réévaluer certains produits.

De manière symétrique aux modifications du chapitre 012 en dépenses, les recettes attendues sur les titres restaurant (chapitre 013) sont estimées à la hausse. Ce poste progresse donc de 24 300€.

Le chapitre 70 intègre dans cette DM quelques régularisations notamment pour enregistrer les mises à disposition de personnels dont les échéances ont été pour certaines revues.

Par ailleurs, le compte 75888 enregistre des opérations exceptionnelles de régularisation. Cette DM en modifie la situation par une prévision budgétaire complémentaire de + 63 400 €.

Sur cette base, les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées et ne modifient pas les équilibres initialement prévus lors du BP.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TABLEAU SYNTHETIQUE DE PRESENTATION
DM 1 - Evolutions sur la section d'investissement

Investissement						
Chapitre	Reports	BP	Virement	DM	Total budgété N	
Total dépenses d'investissement	635 430,97	13 348 518,55	0,00	-330 000,00	13 018 518,55	
Chapitre	Reports	BP	Virement	DM	Total budgété N	
Total recettes d'investissement	888 526,54	13 348 518,55	0,00	-330 000,00	13 018 518,55	
Evolution de la section		-2,47%				

- Sur les dépenses d'investissement

L'avancement des différents chantiers et des acquisitions prévues sur 2024 permettent une diminution des dépenses d'investissement à hauteur de 330 000€.

Plusieurs opérations justifient cet alignement des besoins : procédure de marchés en cours sur chantier de Pierre Buffière, planification des opérations d'infrastructure informatique,...

Il est à noter que l'opération principale que constitue la réhabilitation du chantier Martial Mitout est maîtrisée financièrement et ne devrait pas, sauf avenant de fin de programme, obliger des modifications sur 2024.

- Sur les recettes d'investissement



Compte tenu de l'avancement des programmes financés du pacte capacitaire 2023 et 2024 et des subventions attendues en respectant les clauses contractuelles des conventions d'attribution, une nouvelle programmation est envisagée.

L'exercice 2024 devrait enregistrer des recettes moindres sur le compte 1311 soit une actualisation révisée de - 68 000€.

Une cession de biens autorisée permet également d'envisager une recette d'un montant de 2 000€.

Enfin, l'emprunt nécessaire pour le financement de la section est diminué en conséquence.

La section d'investissement est équilibrée et progresse de -2.47% par rapport au BP2024.

Au regard de ce rapport, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter la décision modificative n°1 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter la Décision Modificative N°1 2024 ci-jointe.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 09/10/2024,
par Pierre Allard, Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le jeudi 3 octobre 2024 à 16H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 5 septembre 2024

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents : Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Chérifa TLEMSANI, M. Jean-Louis NOUHAUD, Yves RAYMONDAUD, Cécile BOURDEAU, Isabelle DEBOURG, Bernadette TROUBAT, Pascal CLUZEAU, Sébastien LARCHER, Sonia POSTIC, Agnès VARACHAUD, Xavier GUIBERT.

Délibération N° DEL2024-3-03

MISE EN PLACE DES INDEMNITES ET PRIMES EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DES JOP 2024

Ont pris part au vote :

Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Chérifa TLEMSANI, M. Jean-Louis NOUHAUD, Yves RAYMONDAUD, Cécile BOURDEAU, Isabelle DEBOURG, Bernadette TROUBAT, Pascal CLUZEAU, Sébastien LARCHER, Sonia POSTIC, Agnès VARACHAUD, Xavier GUIBERT.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 13
- Contre : 0

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques 2024 en France, le SDIS 87 a contribué à l'effort national en mettant à disposition des moyens sapeurs-pompiers. L'objectif était de permettre aux départements accueillants des épreuves de pouvoir intervenir sur des événements de plus grande ampleur, ou pour absorber la hausse d'activité. Ces renforts ont eu lieu entre le 24 juillet 2024 et le 12 août 2024 sur deux zones : le SDIS 91 et le SDIS 33.

Concernant les renforts en Essonne, la mission du VSAV et du VTP était de prendre des gardes dans les centres de secours de la plaque parisienne pour absorber l'augmentation du nombre d'interventions. Ils ont eu une activité courante soutenue.

Le total de sapeurs-pompiers engagé était de 20 répartis sur 3 périodes :

- du 24 juillet au 31 juillet (6 agents)
- du 30 juillet au 06 août (7 agents)
- du 05 août au 12 août (7 agents)

soient 20 agents.

Concernant les renforts en Gironde, la mission des 2 VSAV et du VLCG (véhicule léger de chef de groupe) était de se positionner au centre de secours de Bordeaux Bastide et de se tenir prêts à intervenir en cas d'évènement majeur durant les matchs de football (notamment en cas de nombreuses victimes). Aucune intervention n'a été signalée.

Le total de sapeurs-pompiers engagés était de 42 répartis sur 6 dates :

- le 24 juillet (7 agents)
- le 25 juillet (7 agents)
- le 27 juillet (7 agents)
- le 30 juillet (7 agents)
- le 31 juillet (7 agents)
- le 02 août (7 agents)

soient 42 agents.

Au total, 62 sapeurs-pompiers haut-viennois ont participé au dispositif de sécurité des JOP.

Les personnels engagés par le SDIS 87 représentent un montant de 33 896,88 € en indemnités horaires (indemnités horaires SPV et indemnités de mobilisation opérationnelles (IMO) SPP), de 2 234,79 € de frais de déplacements et de 1 488 € de frais de nourriture, soit un total de 37 619,66 €. Cette somme devrait être remboursée une fois les documents validés par la zone de défense.

Suite à la parution des textes référencés ci-dessus et en complément des indemnités horaires et frais divers, les primes et indemnités forfaitaires exceptionnelles représentent un montant de 32 320 € (160€/jour/agent) et vont être sollicitées à l'EMIZ. Le paiement de ces primes et indemnités forfaitaires exceptionnelles nécessite une délibération du conseil d'administration.

Afin de fixer les modalités de versement par l'État de ces sommes, une convention doit être signée entre le SDIS 87 et la DGSCGC. Cette convention précisera les modalités de mise en œuvre du principe de la prise en charge obligatoirement intégrale et préalable par l'État de la gratification forfaitaire exceptionnelle pour tous les sapeurs-pompiers concernés du SDIS 87.

Dès perception de la somme totale versée par l'État, le SDIS 87 mettra en œuvre dans les meilleurs délais les différents versements aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires bénéficiaires.

Nature de l'indemnité :

Suite à la parution des trois textes du 8 juillet 2024 au Journal Officiel du 9 juillet 2024 cités ci-dessus, les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires mobilisés lors des JOP de Paris 2024 peuvent percevoir des indemnités et primes exceptionnelles.

- **L'indemnité de mobilisation opérationnelle (IMO) pour les SPP :**

Pour mémoire, l'article 6-8 du décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, permet à ces derniers, lorsqu'ils sont mobilisés par l'État dans le cadre de renforts engagés hors de leur département en application des dispositions des articles L. 742-3 à L. 742-7 du code de la sécurité intérieure ou au profit d'un État étranger, y compris à titre préventif, de percevoir une indemnité de mobilisation opérationnelle.

L'indemnisation de mobilisation opérationnelle a été mise en place au SDIS 87 par la délibération n°DEL2023-4-15 du 15 décembre 2023.

Le décret n°2024-762 du 8 juillet 2024 vient permettre aux services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours (SDIS) de verser cette indemnité de mobilisation opérationnelle à leurs sapeurs-pompiers professionnels mobilisés par l'État dans leur département en vue de la sécurisation des événements liés aux JOP de Paris, au cours des périodes comprises :

- Entre le 23 juillet et le 12 août 2024 ;
- Entre le 27 août et le 9 septembre 2024.

L'État prendra en charge à 100 % les dépenses liées à l'IMO des SDIS, que ces derniers soient siège d'épreuves ou qu'ils fournissent des renforts extra-départementaux.

- **La prime forfaitaire exceptionnelle pour les SPP :**

Le décret du 8 juillet 2024 ouvre également la possibilité à ces mêmes services de verser une prime forfaitaire exceptionnelle aux sapeurs-pompiers professionnels.

Conditions :

- Mobilisation pour une durée de 10 jours ou plus, entre le 23 juillet et le 12 août 2024 et le 27 août et le 9 septembre 2024, en vue d'assurer la sécurisation des événements liés aux JOP de Paris 2024 ;
- Mobilisation pour une durée inférieure à dix jours au cours des mêmes périodes et aux mêmes fins : dans ce cas, le montant de la prime sera proratisé en fonction du nombre de jours de mobilisation.

L'arrêté ministériel du 8 juillet 2024 vient fixer le montant de la prime forfaitaire exceptionnelle à 1 600 euros bruts, pour les SDIS comme le SDIS 87.

Financé à 100 % dans le cadre des renforts extra-départementaux, le remboursement de la prime forfaitaire exceptionnelle par l'État sera pris en compte par le biais du dossier de remboursement des frais de colonnes de renforts.

Au même titre que l'IMO, la prime forfaitaire exceptionnelle est soumise à cotisations et entre dans le cumul du net imposable.

- **Les indemnités horaires et l'indemnité forfaitaire exceptionnelle pour les sapeurs-pompiers volontaires :**

Pour mémoire, l'article 9 du décret n°2012-492 du 16 avril 2012 relatif aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires prévoit que l'exercice de certaines activités et responsabilités, dont la liste est fixée par arrêté, peut donner lieu à la perception d'indemnités, calculées en fonction de l'indemnité horaire de base du grade et de la nature des activités ou responsabilités.

Pour tout renfort supérieur à 24 heures, l'arrêté du 30 juin 2023 fixe un montant journalier maximum susceptible d'être versé aux sapeurs-pompiers volontaires à seize fois le montant de l'indemnité horaire de base de leur grade.

En complément, l'arrêté ministériel du 8 juillet 2024 vient fixer le montant des indemnités pouvant être versées à titre exceptionnel aux sapeurs-pompiers volontaires pour leur mobilisation en vue de la sécurisation des événements liés aux JOP de Paris 2024.

Ainsi, lorsqu'ils sont mobilisés pour des activités organisées en vue de la sécurisation des événements liés aux JOP de Paris, ces derniers peuvent bénéficier du versement d'une indemnité forfaitaire exceptionnelle d'un montant de 1 600 euros bruts.

Conditions :

- Mobilisation pour une durée de 10 jours ou plus, entre le 23 juillet et le 12 août 2024 et le 27 août et le 9 septembre 2024, en vue d'assurer la sécurisation des événements liés aux jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
- Mobilisation pour une durée inférieure à dix jours au cours des mêmes périodes et aux mêmes fins : dans ce cas, le montant de la prime sera proratisé en fonction du nombre de jours de mobilisation.

Date d'effet :

Applicable à compter du 10 juillet 2024, ces modalités d'indemnisation des renforts lors des JOP 2024 demandés par l'état seront appliquées de façon rétroactive aux dépôts intervenus au cours des périodes ci-dessus désignées sous réserve du remboursement de la mesure par les services de l'État.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le décret n°2024-762 du 8 juillet 2024 relatif aux indemnités pouvant être versées à titre exceptionnel aux sapeurs-pompiers professionnels et aux militaires servant dans les unités investies à titre permanent de missions de sécurité civile mobilisés lors des jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 ;

Vu, l'arrêté ministériel du 8 juillet 2024 fixant le montant de la prime forfaitaire exceptionnelle prévue par le décret suscité ;

Vu, l'arrêté ministériel du 8 juillet 2024 fixant le montant des indemnités pouvant être versées à titre exceptionnel aux sapeurs-pompiers volontaires pour leur mobilisation en vue de la sécurisation des événements liés aux jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;

Vu, le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu, le décret n°2023-543 du 30 juin 2023 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2023 fixant le montant de l'indemnité de mobilisation opérationnelle versée aux sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu, le décret n° 2012-492 du 16 avril 2012 relatif aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu, l'arrêté du 30 juin 2023 fixant le montant journalier forfaitaire maximum susceptible d'être versé aux sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre de renforts hors de leur département ou au profit d'un état étranger ;

Vu, le rapport de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser le Président du CA du SDIS 87 à signer la convention à intervenir avec la DGSCGC ainsi que tous autres documents relatifs à cette affaire ;
- d'approuver le versement de la prime forfaitaire exceptionnelle « JOP » pour les SPP dès perception de la somme totale versée par l'État ;
- d'approuver le versement de l'indemnité forfaitaire exceptionnelle « JOP » pour les SPV dès perception de la somme totale versée par l'État.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20241003-DEL2024-3-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024



Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 09/10/2024,
par Pierre Allard, Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le jeudi 3 octobre 2024 à 16H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 5 septembre 2024

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents : Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Chérifa TLEMSANI, M. Jean-Louis NOUHAUD, Yves RAYMONDAUD, Cécile BOURDEAU, Isabelle DEBOURG, Bernadette TROUBAT, Pascal CLUZEAU, Sébastien LARCHER, Sonia POSTIC, Agnès VARACHAUD, Xavier GUIBERT.

Délibération N° DEL2024-3-04 RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE LA HAUTE-VIENNE

Ont pris part au vote :

Pierre ALLARD, Jean-Claude LEBLOIS, Chérifa TLEMSANI, M. Jean-Louis NOUHAUD, Yves RAYMONDAUD, Cécile BOURDEAU, Isabelle DEBOURG, Bernadette TROUBAT, Pascal CLUZEAU, Sébastien LARCHER, Sonia POSTIC, Agnès VARACHAUD, Xavier GUIBERT.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 13
- Contre : 0

Afin de satisfaire à l'obligation d'information de l'assemblée délibérante prévue à l'article L. 512-2 du Code général de la fonction publique, il est porté à la connaissance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne, le renouvellement de la mise à disposition d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant des effectifs du SDIS87 au profit de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Vienne.

Cette mise à disposition est conclue sur la base d'une durée de travail égale à 80 % d'un temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2024, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les missions confiées à l'agent sont les suivantes :

- Gestion administrative des sections de l'association (Jeunes Sapeurs-Pompiers, Secourisme, Sports, Anciens, Social-Œuvre des Pupilles) ;
- Secrétariat, préparation et présence aux réunions des sections, rédaction des comptes rendus ;
- Comptabilité, suivi financier, aide à la préparation budgétaire, préparation des dossiers de demandes de subventions ;
- Gestion des cotisations et des adhérents de l'association ;
- Traitement des dossiers d'assurance ;
- Actualisation du site internet de l'association ;
- Préparation des manifestations locales, nationales et régionales (congrès, actions de promotion du volontariat, championnats sportifs).

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser le Président à signer la convention de renouvellement de mise à disposition de l'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe auprès de l'UDSP 87 pour une nouvelle période de 3 ans.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement ses articles 61 à 63 relatifs à la mise à disposition,

Vu, le Code général de la fonction publique,

Vu, le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à l'application de ces dispositions aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'autoriser le Président à signer la convention de renouvellement de mise à disposition de l'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe auprès de l'UDSP 87 pour une nouvelle période de 3 ans.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
087-288708506-20241003-DEL2024-3-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024



Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 09/10/2024,
par Pierre Allard, Président.

ANNEXE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS : SDIS DE LA
HAUTE-VIENNE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28870850600044

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPARTEMENTAL

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	32
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	39
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	41
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	44
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	48

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	50
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	51
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	56
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	57
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	58

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	60
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	61
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	62
B3.1 - Etat des provisions constituées	65
B3.2 - Etalement des provisions	67
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	68
B9 - Etat du personnel	69
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	72
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	73
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	74
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	75

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	378107

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	54321.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	70.17
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	74.32
3	Dépenses d'équipement brut / population	18.40
4	Encours de dette / population (2) (3)	25.21
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	78.16
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	100.85
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	24.76
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	33.93
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	5.59

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	-330 000,00	-330 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		-330 000,00	-330 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	97 700,00	97 700,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		97 700,00	97 700,00
TOTAL DU BUDGET (5)		-232 300,00	-232 300,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
00044/2022	CENTRE DE SECOURS SUD 2	00044	6 600 000,00
00030/2013	CS MARTIAL MITOUT	00030	8 287 766,39
00041/2020	SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION 2	00041	1 582 162,03
TOTAL			16 469 928,42

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	16 469 928,42
----------------------	----------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	341 839,13	0,00	-130 000,00	-130 000,00	211 839,13
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	304 660,29	0,00	-160 000,00	-160 000,00	144 660,29
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	2 502 198,34	0,00	-40 000,00	-40 000,00	2 462 198,34
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	4 296 443,49	0,00	0,00	0,00	4 296 443,49
Total des dépenses d'équipement		7 445 141,25	0,00	-330 000,00	-330 000,00	7 115 141,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 770 000,00	0,00	0,00	0,00	1 770 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 770 000,00	0,00	0,00	0,00	1 770 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 215 141,25	0,00	-330 000,00	-330 000,00	8 885 141,25

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	410 998,44		0,00	0,00	410 998,44
041	Opérations patrimoniales (8)	3 720 524,60		0,00	0,00	3 720 524,60
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 131 523,04		0,00	0,00	4 131 523,04

TOTAL	13 346 664,29	0,00	-330 000,00	-330 000,00	13 016 664,29
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 854,26
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 018 518,55
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 055 026,54	0,00	-68 000,00	-68 000,00	987 026,54
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	4 935 867,41	0,00	-264 000,00	-264 000,00	4 671 867,41
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	22 100,00	0,00	0,00	0,00	22 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 012 993,95	0,00	-332 000,00	-332 000,00	5 680 993,95
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	475 000,00	0,00	0,00	0,00	475 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	60 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	62 000,00
Total des recettes financières		535 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	537 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 547 993,95	0,00	-330 000,00	-330 000,00	6 217 993,95

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 080 000,00		0,00	0,00	3 080 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 720 524,60		0,00	0,00	3 720 524,60
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 800 524,60		0,00	0,00	6 800 524,60

TOTAL	13 348 518,55	0,00	-330 000,00	-330 000,00	13 018 518,55
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 018 518,55
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 669 001,56
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	5 242 232,00	0,00	9 900,00	9 900,00	5 252 132,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	20 298 436,80	0,00	41 900,00	41 900,00	20 340 336,80
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	97 100,00	0,00	5 400,00	5 400,00	102 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		25 637 768,80	0,00	57 200,00	57 200,00	25 694 968,80
66	Charges financières	330 000,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00	300 000,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		70 500,00	70 500,00	70 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		25 969 768,80	0,00	97 700,00	97 700,00	26 067 468,80

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 080 000,00		0,00	0,00	3 080 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 080 000,00		0,00	0,00	3 080 000,00

TOTAL	29 049 768,80	0,00	97 700,00	97 700,00	29 147 468,80
--------------	----------------------	-------------	------------------	------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 147 468,80
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	160 000,00	0,00	24 300,00	24 300,00	184 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	846 370,00	0,00	10 000,00	10 000,00	856 370,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	26 493 088,22	0,00	0,00	0,00	26 493 088,22
75	Autres produits de gestion courante (4)	5 520,00	0,00	63 400,00	63 400,00	68 920,00
Total des recettes de gestion courante		27 504 978,22	0,00	97 700,00	97 700,00	27 602 678,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		27 506 978,22	0,00	97 700,00	97 700,00	27 604 678,22

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	410 998,44		0,00	0,00	410 998,44
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		410 998,44		0,00	0,00	410 998,44

TOTAL	27 917 976,66	0,00	97 700,00	97 700,00	28 015 676,66
--------------	----------------------	-------------	------------------	------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 131 792,14
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 147 468,80
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	2 669 001,56	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	-119 000,00		-119 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	-3 000,00	0,00	-3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	-160 000,00	0,00	-160 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	-48 000,00	0,00	-48 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		-330 000,00	0,00	-330 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-330 000,00
---	--------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	9 900,00		9 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	41 900,00		41 900,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5 400,00	0,00	5 400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	-30 000,00	0,00	-30 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	70 500,00	0,00	70 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		97 700,00	0,00	97 700,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	97 700,00
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	-68 000,00	0,00	-68 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-264 000,00	0,00	-264 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00		2 000,00
Recettes d'investissement – Total		-330 000,00	0,00	-330 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-330 000,00
---	--------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	24 300,00		24 300,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 000,00		10 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	63 400,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		97 700,00	0,00	97 700,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	97 700,00
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		13 346 664,29	0,00	16 469 928,42	-330 000,00	-330 000,00	-100 000,00	-230 000,00	-330 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	47 500,00	0,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	304 660,29	0,00	0,00	-160 000,00	-160 000,00	0,00	-160 000,00	-160 000,00
21	Immobilisations corporelles	627 885,86	0,00	0,00	-48 000,00	-48 000,00	0,00	-48 000,00	-48 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	6 465 095,10	0,00	16 469 928,42	-119 000,00	-119 000,00	-100 000,00	-19 000,00	-119 000,00
Total des dépenses d'équipement		7 445 141,25	0,00	16 469 928,42	-330 000,00	-330 000,00	-100 000,00	-230 000,00	-330 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 770 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		9 215 141,25	0,00	16 469 928,42	-330 000,00	-330 000,00	-100 000,00	-230 000,00	-330 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	410 998,44			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	3 720 524,60			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 131 523,04			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	-330 000,00
---	--------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		13 348 518,55	0,00	-330 000,00	-330 000,00	-330 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 055 026,54	0,00	-68 000,00	-68 000,00	-68 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 935 867,41	0,00	-264 000,00	-264 000,00	-264 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 012 993,95	0,00	-332 000,00	-332 000,00	-332 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	475 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	60 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes financières		535 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00

SDIS DE LA HAUTE-VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 547 993,95	0,00	-330 000,00	-330 000,00	-330 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 080 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	3 720 524,60		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		6 800 524,60		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

Affectation au compte 1068 (9)						0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	--	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées						-330 000,00
---	--	--	--	--	--	--------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1	
Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		13 346 664,29	0,00	16 469 928,42	-330 000,00	-330 000,00	-100 000,00	-230 000,00	-330 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	47 500,00	0,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00		-3 000,00	-3 000,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	39 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	304 660,29	0,00	0,00	-160 000,00	-160 000,00	0,00	-160 000,00	-160 000,00
2324	Subventions d'équipements versées	304 660,29	0,00		-160 000,00	-160 000,00	0,00	-160 000,00	-160 000,00
21	Immobilisations corporelles	627 885,86	0,00	0,00	-48 000,00	-48 000,00	0,00	-48 000,00	-48 000,00
2111	Terrains nus	70 000,00	0,00		-70 000,00	-70 000,00	0,00	-70 000,00	-70 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21315	Centres d'incendie et de secours	16 342,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	16 731,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	52 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21535	Réseaux de transmission	33 849,34	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21536	Réseaux d'alerte	20 663,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	23 492,00	0,00		-7 000,00	-7 000,00	0,00	-7 000,00	-7 000,00
21561	Matériel roulant	110 215,01	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	3 768,12	0,00		-1 000,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00
21578	Autre matériel technique	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217315	Centres d'incendie et de secours	107 340,27	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21838	Autre matériel informatique	72 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	984,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	6 465 095,10	0,00	16 469 928,42	-119 000,00	-119 000,00	-100 000,00	-19 000,00	-119 000,00
Total des dépenses d'équipement		7 445 141,25	0,00	16 469 928,42	-330 000,00	-330 000,00	-100 000,00	-230 000,00	-330 000,00

SDIS DE LA HAUTE-VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 770 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 770 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		9 215 141,25	0,00	16 469 928,42	-330 000,00	-330 000,00	-100 000,00	-230 000,00	-330 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	410 998,44			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	410 998,44			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	43 333,33			0,00	0,00		0,00	0,00
139148	Subv. transf. Autres communes	7 425,44			0,00	0,00		0,00	0,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	5 239,67			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	355 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	3 720 524,60			0,00	0,00		0,00	0,00
21561	Matériel roulant	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	3 720 524,60			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 131 523,04			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
30	CS MARTIAL MITOUT	00030	4 724 393,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40	CS MITOUT CHAMBRES DE GARDE		525 692,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D INFORMATION 2	00041	975 161,97	0,00	-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00	0,00
42	REAMENAGEMENT BUREAUX 3E ET 4E ETAGE ETAT MAJOR		57 968,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44	CENTRE DE SECOURS SUD 2	00044	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	TRAVAUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46	BÂTIMENT STOCKAGE LOGISTIQUE		0,00	0,00	-27 000,00	-27 000,00	0,00	-27 000,00
47	INVESTISSEMENTS LOGISTIQUE 2023		1 736 630,89	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
48	INVESTISSEMENTS LOGISTIQUE 2024		0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00
49	TRAVAUX CIS MAUVENDIERE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			7 896 302,81	0,00	-119 000,00	-119 000,00	-100 000,00	-19 000,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 30
LIBELLE : CS MARTIAL MITOUT
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 00030

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		8 287 766,39	4 724 393,81	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	139 835,07	109 835,07	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	138 971,07	108 971,07	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	864,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 147 931,32	4 614 558,74	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	8 147 931,32	4 614 558,74	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 41
LIBELLE : SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D INFORMATION 2
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 00041

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 582 162,03	975 161,97	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	817 578,52	571 387,39	0,00	-100 000,00	-100 000,00
2051	Concessions, droits similaires	817 578,52	571 387,39	0,00	-100 000,00	-100 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	764 583,51	403 774,58	0,00	0,00	0,00
21536	Réseaux d'alerte	500 996,49	280 217,77	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	263 587,02	123 556,81	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	100 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 44
LIBELLE : CENTRE DE SECOURS SUD 2
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 00044

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		6 600 000,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	6 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 40
LIBELLE : CS MITOUT CHAMBRES DE GARDE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		525 692,93	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	33 571,20	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	32 383,20	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 188,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	488 671,56	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	488 671,56	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 450,17	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	3 450,17	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 42
LIBELLE : REAMENAGEMENT BUREAUX 3E ET 4E ETAGE ETAT MAJOR
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		57 968,52	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 202,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 202,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	55 766,52	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	55 766,52	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 45
LIBELLE : TRAVAUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
217315	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 46
LIBELLE : BÂTIMENT STOCKAGE LOGISTIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			0,00	-27 000,00	-27 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	-27 000,00	-27 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	27 000,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 47
LIBELLE : INVESTISSEMENTS LOGISTIQUE 2023
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 613 085,58	a	1 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	308 597,32	0,00	1 000,00	1 000,00
21561	Matériel roulant	27 961,40	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	139 748,46	0,00	800,00	800,00
21578	Autre matériel technique	26 749,66	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	77 052,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	200,00	200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	37 085,80	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 304 488,26	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 304 488,26	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 000,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 48
LIBELLE : INVESTISSEMENTS LOGISTIQUE 2024
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			0,00	7 000,00	7 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
21561	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-7 000,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 49
LIBELLE : TRAVAUX CIS MAUVENDIERE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
217315	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		13 348 518,55	0,00	-330 000,00	-330 000,00	-330 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 055 026,54	0,00	-68 000,00	-68 000,00	-68 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	145 530,96	0,00	-75 000,00	-75 000,00	-75 000,00
1313	Subv. transf. Départements	909 495,58	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	4 935 867,41	0,00	-264 000,00	-264 000,00	-264 000,00
1641	Emprunts en euros	4 935 867,41	0,00	-264 000,00	-264 000,00	-264 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	22 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	22 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 012 993,95	0,00	-332 000,00	-332 000,00	-332 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	475 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	475 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	60 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes financières		535 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 547 993,95	0,00	-330 000,00	-330 000,00	-330 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	3 080 000,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	7 000,00		0,00	0,00	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	7 080,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	211 000,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	600,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	1 200,00		0,00	0,00	0,00
281315	Centres d'incendie et de secours	52 000,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	32 000,00		0,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	8 000,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	85 000,00		0,00	0,00	0,00
281535	Réseaux de transmission	66 000,00		0,00	0,00	0,00

SDIS DE LA HAUTE-VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
281536	Réseaux d'alerte	127 000,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	118 000,00		0,00	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	1 123 000,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	653 600,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	95 300,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	23 000,00		0,00	0,00	0,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	306 000,00		0,00	0,00	0,00
2817536	Réseaux d'alerte (mise à dispo)	200,00		0,00	0,00	0,00
2817561	Matériel roulant (mise à dispo)	0,00		0,00	0,00	0,00
2817568	Autre mat.,outil. incendie,déf. civ(mad)	0,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	3 400,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	92 500,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	37 500,00		0,00	0,00	0,00
28186	Cheptel	120,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	30 500,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 720 524,60		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	3 720 524,60		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		6 800 524,60		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		29 049 768,80	0,00	0,00	97 700,00	97 700,00	0,00	97 700,00	97 700,00
011	Charges à caractère général (4)	5 242 232,00	0,00	0,00	9 900,00	9 900,00	0,00	9 900,00	9 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	20 298 436,80	0,00		41 900,00	41 900,00		41 900,00	41 900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	97 100,00	0,00	0,00	5 400,00	5 400,00	0,00	5 400,00	5 400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		25 637 768,80	0,00	0,00	57 200,00	57 200,00	0,00	57 200,00	57 200,00
66	Charges financières	330 000,00	0,00		-30 000,00	-30 000,00		-30 000,00	-30 000,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			70 500,00	70 500,00		70 500,00	70 500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		332 000,00	0,00	0,00	40 500,00	40 500,00		40 500,00	40 500,00
Total des dépenses réelles		25 969 768,80	0,00	0,00	97 700,00	97 700,00	0,00	97 700,00	97 700,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	3 080 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 080 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	97 700,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
TOTAL		27 917 976,66	0,00	97 700,00	97 700,00	97 700,00
013	Atténuations de charges (3)	160 000,00	0,00	24 300,00	24 300,00	24 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	846 370,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	26 493 088,22	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 520,00	0,00	63 400,00	63 400,00	63 400,00
Total des recettes de gestion des services		27 504 978,22	0,00	97 700,00	97 700,00	97 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		27 506 978,22	0,00	97 700,00	97 700,00	97 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	410 998,44		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		410 998,44		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	97 700,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		29 049 768,80	0,00	0,00	97 700,00	97 700,00	0,00	97 700,00	97 700,00
011	Charges à caractère général (5)	5 242 232,00	0,00	0,00	9 900,00	9 900,00	0,00	9 900,00	9 900,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	37 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	790 000,00	0,00		-20 000,00	-20 000,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00
60613	Chauffage urbain	190 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	470 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	147 100,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	198 500,00	0,00		-1 000,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	229 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	150 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	92 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	31 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60662	Vaccins et sérums	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	132 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6068	Autres matières et fournitures	42 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	303 012,00	0,00		-10 800,00	-10 800,00	0,00	-10 800,00	-10 800,00
61351	Matériel roulant	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	48 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	70 600,00	0,00		-15 000,00	-15 000,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00
61521	Entretien terrains	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	150 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	107 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	90 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	649 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	18 600,00	0,00		2 350,00	2 350,00	0,00	2 350,00	2 350,00
6168	Autres primes d'assurance	360 000,00	0,00		-2 350,00	-2 350,00	0,00	-2 350,00	-2 350,00
617	Etudes et recherches	4 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	88 700,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00

SDIS DE LA HAUTE-VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	206 000,00	0,00		-9 500,00	-9 500,00	0,00	-9 500,00	-9 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	93 120,00	0,00		-500,00	-500,00	0,00	-500,00	-500,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	25 500,00	0,00		-1 500,00	-1 500,00	0,00	-1 500,00	-1 500,00
6234	Réceptions	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	8 100,00	0,00		-1 000,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00
6241	Transports de biens	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	2 000,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6251	Voyages, déplacements et missions	53 500,00	0,00		4 800,00	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00
6255	Frais de déménagement	10 000,00	0,00		-10 000,00	-10 000,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00
6261	Frais d'affranchissement	12 500,00	0,00		-500,00	-500,00	0,00	-500,00	-500,00
6262	Frais de télécommunications	117 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	31 000,00	0,00		-3 500,00	-3 500,00	0,00	-3 500,00	-3 500,00
62878	Remb. frais à des tiers	63 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6288	Autres services extérieurs	10 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	19 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	20 298 436,80	0,00		41 900,00	41 900,00		41 900,00	41 900,00
6218	Autre personnel extérieur	100 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	101 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	37 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	158 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 208 836,80	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	95 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	90 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	4 545 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	174 400,00	0,00		39 100,00	39 100,00		39 100,00	39 100,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	3 075 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	22 200,00	0,00		-22 200,00	-22 200,00		-22 200,00	-22 200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 170 000,00	0,00		-10 000,00	-10 000,00		-10 000,00	-10 000,00

SDIS DE LA HAUTE-VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 840 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	120 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
646	Allocation de vétérance	172 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	40 000,00	0,00		-2 500,00	-2 500,00		-2 500,00	-2 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	70 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	40 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	230 100,00	0,00		23 500,00	23 500,00		23 500,00	23 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	97 100,00	0,00	0,00	5 400,00	5 400,00	0,00	5 400,00	5 400,00
65311	Indemnités de fonction	28 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	64 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	100,00	0,00		2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		25 637 768,80	0,00	0,00	57 200,00	57 200,00	0,00	57 200,00	57 200,00
66	Charges financières	330 000,00	0,00		-30 000,00	-30 000,00		-30 000,00	-30 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	330 000,00	0,00		-30 000,00	-30 000,00		-30 000,00	-30 000,00
67	Charges spécifiques (5)	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			70 500,00	70 500,00		70 500,00	70 500,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			70 500,00	70 500,00		70 500,00	70 500,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

SDIS DE LA HAUTE-VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		332 000,00	0,00	0,00	40 500,00	40 500,00		40 500,00	40 500,00
Total des dépenses réelles		25 969 768,80	0,00	0,00	97 700,00	97 700,00	0,00	97 700,00	97 700,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	3 080 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 080 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 080 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		27 917 976,66	0,00	97 700,00	97 700,00	97 700,00
013	Atténuations de charges (4)	160 000,00	0,00	24 300,00	24 300,00	24 300,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	115 000,00	0,00	24 300,00	24 300,00	24 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	846 370,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	480 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	350 850,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	26 493 088,22	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	11 068 176,56	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	2 155 826,94	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	13 097 584,72	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	5 520,00	0,00	63 400,00	63 400,00	63 400,00
756	Libéralités reçues	2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
75888	Autres	3 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Total des recettes de gestion des services		27 504 978,22	0,00	97 700,00	97 700,00	97 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		27 506 978,22	0,00	97 700,00	97 700,00	97 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	410 998,44		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	355 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	55 998,44		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		410 998,44		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					19 837 598,08									
1641 Emprunts en euros (total)					19 837 598,08									
37	CAISSE D'EPARGNE	06/02/2009	06/02/2009	30/12/2009	3 940 600,00	F	Taux fixe à 4.23 %	4,230	4,300	EUR	T	P	O	A-1
38	DEXIA CL	26/03/2010	10/04/2010	01/07/2010	2 979 332,08	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,660	EUR	T	P	O	A-1
39	CREDIT AGRICOLE	17/12/2010	23/11/2011	09/03/2012	900 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	T	P	O	A-1
41	CREDIT AGRICOLE	08/12/2011	22/05/2012	30/08/2012	800 000,00	F	Taux fixe à 4.45 %	4,450	4,520	EUR	T	P	O	A-1
44	CREDIT AGRICOLE	19/06/2013	19/06/2013	05/03/2014	400 000,00	V	Moyenne Euribor 3M + 2-Floor -2 sur Moyenne Euribor 3M	2,210	2,230	EUR	T	P	O	A-1
45	BANQUE POSTALE	06/06/2014	16/10/2014	01/02/2015	582 853,00	F	Taux fixe à 2.55 %	2,550	2,570	EUR	T	C	O	A-1
46	CREDIT AGRICOLE	29/06/2015	29/06/2015	31/03/2016	1 100 000,00	F	Taux fixe à 1.3 %	1,300	1,310	EUR	T	P	O	A-1
47	CREDIT AGRICOLE	29/06/2016	02/12/2016	02/03/2017	839 615,00	F	Taux fixe à 1.04 %	1,040	1,040	EUR	T	C	O	A-1
48	CAISSE D'EPARGNE	26/06/2017	25/12/2017	25/03/2018	795 198,00	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	0,940	EUR	T	P	O	A-1
49	SOCIETE GENERALE	23/11/2020	25/11/2020	25/02/2021	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0.47 %	0,470	0,480	EUR	T	C	O	A-1
50	CREDIT AGRICOLE	15/12/2020	14/06/2021	30/09/2021	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0.44 %	0,440	0,440	EUR	T	C	O	A-1
51	CREDIT AGRICOLE	02/12/2021	11/12/2021	15/03/2022	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0.45 %	0,450	0,450	EUR	T	C	O	A-1
52 - CONSO	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/11/2022	29/02/2024	28/02/2023	1 500 000,00	V	(Euribor 3M + 0.76)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,150	3,230	EUR	T	C	O	A-1

SDIS DE LA HAUTE-VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
53	CAISSE D'EPARGNE	08/11/2023	27/11/2023	25/02/2024	2 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.7)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,700	3,810	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					19 837 598,08									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		9 331 833,31					1 602 300,43	216 721,90	0,00	21 925,44
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 331 833,31					1 602 300,43	216 721,90	0,00	21 925,44
37	N	0,00	A-1	261 558,58	0,75	F	Taux fixe à 4.23 %	4,300	261 558,58	5 551,40	0,00	0,00
38	N	0,00	A-1	967 821,20	4,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,660	209 689,50	40 807,98	0,00	8 640,80
39	N	0,00	A-1	216 536,31	2,91	F	Taux fixe à 3.25 %	3,290	69 855,47	6 191,81	0,00	423,74
41	N	0,00	A-1	236 629,03	3,41	F	Taux fixe à 4.45 %	4,520	63 911,13	9 473,31	0,00	655,05
44	N	0,00	A-1	147 153,44	4,93	V	Moyenne Euribor 3M + 2-Floor -2 sur Moyenne Euribor 3M	6,110	26 055,25	8 074,89	0,00	447,39
45	N	0,00	A-1	58 285,12	0,83	F	Taux fixe à 2.55 %	2,570	58 285,12	928,92	0,00	0,00
46	N	0,00	A-1	231 567,04	2,00	F	Taux fixe à 1.3 %	1,310	115 032,18	2 451,10	0,00	0,00
47	N	0,00	A-1	251 884,36	2,92	F	Taux fixe à 1.04 %	1,040	83 961,52	2 292,14	0,00	135,83
48	N	0,00	A-1	327 064,97	3,98	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	80 618,32	2 790,79	0,00	32,18
49	N	0,00	A-1	799 999,96	11,90	F	Taux fixe à 0.47 %	0,480	66 666,68	3 702,99	0,00	342,54
50	N	0,00	A-1	833 333,30	12,50	F	Taux fixe à 0.44 %	0,440	66 666,68	3 556,67	0,00	0,00
51	N	0,00	A-1	1 600 000,00	7,96	F	Taux fixe à 0.45 %	0,450	200 000,00	6 862,50	0,00	262,50
52 - CONSO	N	0,00	A-1	1 400 000,00	13,91	V	(Euribor 3M + 0.76)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,870	100 000,00	52 041,56	0,00	4 366,52

SDIS DE LA HAUTE-VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
53	N	0,00	A-1	2 000 000,00	9,90	V	(Livret A(Préfixé) + 0.7)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,810	200 000,00	71 995,84	0,00	6 618,89
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		9 331 833,31					1 602 300,43	216 721,90	0,00	21 925,44

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	14	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 331 833,31	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2023-12-21
	Catégories de biens amortis		
L	frais d'études non suivis de réalisation	5	20/12/2023
L	frais d'insertion non suivis de réalisation	1	20/12/2023
L	Plantations arbres et arbustes 20 ans	20	20/12/2023
L	Autres agencements et aménagements terrains 30 ans	30	20/12/2023
L	CONSTRUCTION Bâtiments administratifs	50	20/12/2023
L	CONSTRUCTION Centres incendie et de secours	50	20/12/2023
L	CONSTRUCTION Autres Bâtiments publics	50	20/12/2023
L	CONSTRUCTION Batiments privés	50	20/12/2023
L	Installations gén, agencts, aménagts des construct	20	20/12/2023
L	MAD Bâtiments légers, installations générales 20 A	20	20/12/2023
L	MAD Agencement et aménagement de terrains 30 ANS	30	20/12/2023
L	MAD Bâtiments traditionnels 50 ANS	50	20/12/2023
L	MAD Bâtiments légers, installations générales 10 A	10	20/12/2023
L	Instal gen Agencet Amenagt divers	10	20/12/2023
L	Matériel informatique logiciel bureautique	10	20/12/2023
L	Matériel informatique logiciel bureautique	4	20/12/2023
L	Autre matériel informatique	4	20/12/2023
L	Autres installations, ma et outillage techniques	5	20/12/2023
L	Câblage, progiciel de gestion	10	20/12/2023
L	Matériel informatique logiciel bureautique	4	20/12/2023
L	RESEAUX TRANS RELAIS POSTE RADIO MOBILE ET FIXE 10	10	20/12/2023
L	TELEPHONE PORTABLE	2	20/12/2023
L	RESEAUX TRANS BIP TEL HORS PORTABLES 3 ANS	3	20/12/2023
L	RESEAUX TRANS APP MESURE OUTILLAGE SPEC RADIO PORT	5	20/12/2023
L	RESEAUX ALERTE SI 10 ans	10	20/12/2023
L	RESEAUX ALERTE Bip, Tél hors GSM, matériel radio s	3	20/12/2023
L	RESEAUX ALERTE Relais poste radio mobile et fixe 5	5	20/12/2023
L	AUTRES RESEAUX TEL CLASSIQUE 10 ANS	10	20/12/2023
L	AUTRES RESEAUX Pylône, infrastructure radio, fibre	20	20/12/2023
L	AUTRES RESEAUX TEL PORTABLE 4 ANS	4	20/12/2023
L	Câblage, progiciel de gestion	10	20/12/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériel informatique logiciel bureautique	4	20/12/2023
L	Photocopieur destructeur papier plieuse	5	20/12/2023
L	Matériel téléphonie TEL FIXE 10 ANS	10	20/12/2023
L	Matériel téléphonie TEL PORTABLE 4 ANS	4	20/12/2023
L	Matériel divers pour poste médical	3	20/12/2023
L	Défibrillateur semi automatique, capteur d'effort	5	20/12/2023
L	Insufflateur électrique, matériels visites médical	7	20/12/2023
L	VSAV,VLRC,canot sauvetage léger, recon., Mat elec	10	20/12/2023
L	transport personnel, VLTT,VPC	12	20/12/2023
L	CID,VTU,EQ SPE,ECHELLE PORTEUR,VSR,VTUSR	15	20/12/2023
L	berce,porte berce,FSR,VSRTT,VPC,CCF,FPT,DA,echelle	20	20/12/2023
L	véhicules légers Etat major	5	20/12/2023
L	Mat divers, Elec et therm (casques SP inter, Décou	10	20/12/2023
L	Bouteilles acier comp. air HP acc. comp.ramp rempl	15	20/12/2023
L	berce,porte berce,FSR,VSRTT,VPC,CCF,FPT,DA,echelle	20	20/12/2023
L	Vestes et pantalons F1	3	20/12/2023
L	Combi chaussures inter ceinturon, Aspi, respi, pla	5	20/12/2023
L	Vestes textile, surpantalon, longues, mat plongée,	7	20/12/2023
L	Motopompe flottante, débitmètre pèse poteaux -PIBI	8	20/12/2023
L	Mat.lavage,compresseurs air,outillage élec, mobili	10	20/12/2023
L	Chariot élévateur élec, thermique occas	12	20/12/2023
L	Bouteilles acier comp. air HP acc. comp.ramp rempl	15	20/12/2023
L	Conteners, hydrocarbures	20	20/12/2023
L	Chariot rayonnage	3	20/12/2023
L	Aspi, respi, plan, brancard, chaise sacs, mat form	5	20/12/2023
L	Tuyaux incendie accessoires, outillage, gros elect	7	20/12/2023
L	Mat.lavage,compresseurs ,outillage, mat thermique,	10	20/12/2023
L	Bouteilles acier comp. air HP accessoires 15 ans	15	20/12/2023
L	Autres installations, mat et outillage techniques	20	20/12/2023
L	Act sport, mat formation, petit mobilier, mat sap,	5	20/12/2023
L	Outillage divers manuel, gros electro	7	20/12/2023
L	MAD RESEAUX ALERTE Pylône, infrastructure radio	15	20/12/2023
L	MAD Materiel roulant	15	20/12/2023
L	MAD AUTRES MATERIELS	10	20/12/2023
L	Materiel transport	12	20/12/2023
L	Materiel transport	20	20/12/2023
L	Gros mobilier de bureau, mobilier restau ou heberg	10	20/12/2023
L	Petit mobilier de bureau (chaises, fauteuils?.)	5	20/12/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Outillage divers manuel 2184 7 ans	7	20/12/2023
L	équipes cynotechniques cheptel	7	20/12/2023
L	Mobilier de restauration ou hébergement	10	20/12/2023
L	Chariot élévateur élec, thermique occas	12	20/12/2023
L	Petit électro et mob bureau, act sport, mat format	5	20/12/2023
L	Gros électroménager, outillage divers	7	20/12/2023
L	subvention equipt org public biens mobiliers	5	20/12/2023
L	subvention equipt prive biens mobiliers	5	20/12/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	70 500,00		0,00	70 500,00	0,00	70 500,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	70 500,00		0,00	70 500,00	0,00	70 500,00
provision remboursement règlementaire CIVI	70 500,00	03/10/2024	0,00	70 500,00	0,00	70 500,00
Dépréciations (3)	0,00		202 781,67	202 781,67	0,00	202 781,67
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		202 781,67	202 781,67	0,00	202 781,67
provision pour défaut de paiement suite à jugement tribunal	0,00	15/12/2023	202 781,67	202 781,67	0,00	202 781,67
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	70 500,00		202 781,67	273 281,67	0,00	273 281,67
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	70 500,00		202 781,67	273 281,67	0,00	273 281,67

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					144 660,29
2324	subvention d'équipement	réaménagement du centre de secours	mairie Nantiat	Commune	4 660,29
2324	subvention d'équipement	construction nouveau centre de secours	mairie Nexon	Commune	41 000,00
2324	subvention d'équipement	construction nouveau centre de secours	mairie Pierre Buffière	Commune	0,00
2324	subvention d'équipement	réhabilitation extension du centre de secours	mairie Saint Léonard	Commune	19 000,00
2324	subvention nexSIS	subvention nexSIS	Agence du numérique de la sécurité civile	Etat	80 000,00
FONCTIONNEMENT (total)					135 950,21
6474	subvention annuelle	subvention de fonctionnement	Comité des uvres Sociales du SDIS	Association	70 000,00
65748	subvention annuelle	subvention de fonctionnement	Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Vienne	Association	64 950,21
65748	subvention annuelle	subvention de fonctionnement	Pompiers de l'Urgence Internationale	Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental adjoint - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		30,00	0,00	30,00	29,80	1,00	30,80
Adjoint administratif pal 1 cl	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif terr.	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	3,80	0,00	3,80
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Rédacteur principal 1 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		23,00	0,00	23,00	20,80	1,00	21,80
Adjoint technique pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent de maîtrise	C	6,00	0,00	6,00	4,80	0,00	4,80
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal de 1 cl	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SDIS DE LA HAUTE-VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		215,00	0,00	215,00	206,90	0,50	207,40
Adjudant de SPP	C	18,00	0,00	18,00	17,80	0,00	17,80
Adjudant-chef de SPP	C	45,00	0,00	45,00	45,00	0,00	45,00
Cadres de santé de sapeurs-po	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Capitaine de SPP	A	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Caporal de SPP	C	36,00	0,00	36,00	34,80	0,00	34,80
Caporal-chef de SPP	C	17,00	0,00	17,00	17,00	0,00	17,00
Commandant de SPP	A	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Contrôleur général de SPP	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier de SPP hors cl	A	1,00	0,00	1,00	0,50	0,00	0,50
Infirmier de sapeurs-pompiers	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Lieutenant de 1ère cl de SPP	B	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Lieutenant de 2ème cl de SPP	B	10,00	0,00	10,00	8,00	0,00	8,00
Lieutenant hors classe de SPP	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Lieutenant-Colonel de SPP	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Médecin de SPP de cl excep.	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,50
Médecin de SPP hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Pharmacien de SPP de cl excep	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Sergent de SPP	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Sergent-chef de SPP	C	47,00	0,00	47,00	46,80	0,00	46,80
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		268,00	0,00	268,00	257,50	2,50	260,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Médecin de SPP de cl excep.	A		912	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	326_352	CDD
Technicien	B	TECH	478	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Sapeur	C		367	0,00	332-23-1°	CDD
Sapeur	C		367	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à SDIS HAUTE-VIENNE (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 854,26	0,00	0,00	-1 854,26
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 854,26	0,00	0,00	-1 854,26

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 854,26	0,00	0,00	-1 854,26
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-1 854,26	0,00	0,00	-1 854,26

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 825 998,44	0,00	0,00	1 825 998,44
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 615 000,00	2 000,00	2 000,00	3 617 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 789 001,56	2 000,00	2 000,00	1 791 001,56

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 1 825 998,44	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 770 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 770 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		55 998,44	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	55 998,44	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Accusé certifié exécutoire	V-ARRETE ET SIGNATURES	V
Réception par le préfet : 10/10/2024	ARRETE ET SIGNATURES	A



Nombres de membres en exercice **22**
 Nombre de membres présents **13**
 Nombres de suffrages exprimés **13**
 VOTES : Pour **13**
 Contre **0**
 Abstentions **0**

Date de convocation : **5.9.2024**

Présenté par le Président,

A Limoges
 Le Président, Pierre ALLARD

, le **31/10/2024**

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session
 A Limoges

, le **31/10/2024**
 Les membres du Conseil d'administration,

noms	signatures	pouvoir reçu (Oui/Non)	noms	signatures	pouvoir reçu (Oui/Non)
TEUSSAINT		N	LEBLOIS J.-C.		N
BOURBEAU		N	ALLARD		N
LARCHER S.		N			
TROUBAT		N			
GUIBERT		N			
POSTIC		N			
GLUZEAU		N			
VARACHAUD A		N			
RAYMONDAUD Y		N			
NOUHADA J.L.		N			
DEBOURG I		N			

certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le.....et de la publication le .../.../.....

Le Président, Pierre ALLARD

A Limoges, le .../.../.....